



Déclaration de l'Intersyndicale – INC FAMILLE du 09/11/2023

M. le directeur de la Caisse nationale d'allocations familiales,

Suite à la décision unilatérale de l'employeur d'augmenter la valeur du point au 1^{er} juillet 2023, les agents de la sécurité sociale ont exprimé par la grève du 13 octobre le caractère hautement insuffisant de cette mesure d'augmentation de 1.5 % de la valeur du point, bien en deçà de l'inflation.

En voulant ainsi clore le débat sur les salaires 2023, le gouvernement et le Comex ne font que confirmer leur mépris du personnel et l'absence totale de prise en compte des difficultés dans lesquelles ils se trouvent du fait de l'inflation. Ils ne font aussi qu'amplifier la colère des agents.

Nous vous rappelons que c'est en rapport avec cette colère que les administrateurs du Conseil d'orientation de l'Ucanss ont quitté la réunion après avoir lu une déclaration en défense des revendications des agents le 19 octobre dernier.

C'est également en rapport avec cette colère que l'Ucanss a été amenée à annuler l'ensemble des Observatoires Interrégionaux

Et, c'est en rapport avec cette colère que nos fédérations vous interpellent inlassablement à ce sujet depuis le 19 septembre et faute de réponse, quittent systématiquement la séance.

En votre qualité de président du Comex, l'intersyndicale vous rappelle les attentes des salariés que nous portons au travers de ces 3 revendications communes :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;
- L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction.
- Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

L'intersyndicale vous demande de défendre ces demandes au sein du Comex pour obtenir de la tutelle une enveloppe suffisante pour satisfaire ses revendications.

Dans le cadre des actions menées par l'intersyndicale, la participation des organisations syndicales à cette INC famille ne suivra pas l'ordre du jour proposé et se limitera à une intervention par organisation syndicale.

Après les réponses apportées par la Caisse Nationale, l'intersyndicale quittera la séance.